

DEPUIS 1938



# BULLETIN D'INFORMATION

*Edition du 15 mars 2004*

## LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE POPULAIRE : A CONSOMMER AVEC MODERATION

Dans notre culture française post-industrielle ultra médiatisée, un produit paraît ne pouvoir racheter sa faute originelle d'être financier que par l'invocation incantatoire du qualificatif de « populaire ». Le marketing traditionnel peut alors prendre le relais du marketing politique, et conduire à la diffusion de masse du dit produit par les réseaux d'intermédiaires financiers. Ainsi en va-t-il du dernier né, le PERP... Pourtant, à bien y regarder, l'on ne voit guère en quoi celui-ci serait plus spécialement « populaire » que ses prédécesseurs. Bien au contraire, en phase d'épargne, tout au moins, ses caractéristiques sont surtout susceptibles d'intéresser les titulaires de revenus élevés : déduction fiscale, blocage de l'épargne et sortie exclusivement en rente ne sauraient convenir au titulaire de revenus moyens, ne disposant pas déjà d'une épargne financière liquide suffisante. En revanche, en présence de revenus élevés dont la baisse prévisible au moment du retrait de la vie active est suffisamment significative pour anticiper une réduction du taux d'imposition marginal, et à condition de disposer déjà d'une épargne financière liquide, le PERP mérite de retenir l'attention. Tout le monde n'achète pas des chaussures de la même pointure ! Dans tous les cas, il faut impérativement garder à l'esprit que le travail, et la source de revenus des intermédiaires financiers, est la vente des produits de leur réseau. Leur conseil, toujours respectable et souvent pertinent, reste à mesurer à cette aune.

Pascal MARTIN-RETORD

### Divorce et impôt sur le revenu

Il n'est pas rare que se mette spontanément en place une organisation dans laquelle, à l'intérieur du couple, les dépenses sont réparties entre les conjoints suivant leur nature. L'un d'entre eux assurera alors le paiement effectif de l'impôt sur le revenu du couple. Cette organisation qui n'appelle pas de critique de principe en phase de croisière, ouvre le débat sur la question de l'imputabilité de l'impôt lorsque le couple se déchire. La Cour de Cassation vient de préciser que la dette d'impôt constitue une dette définitive de la communauté, qui n'ouvre pas droit à récompense. Attention : décision rendue pour des époux mariés sous un régime communautaire !

### Informatisation

On ne le dira jamais assez : informatiser une fonction de l'entreprise consiste à y implémenter des processus de gestion automatiques. Une telle démarche est complexe, et ne peut être couronnée de succès qu'à la condition indispensable d'avoir, avant toute décision, explicité de manière formelle (schémas, commentaires,...) la manière dont cette fonction est gérée. C'est le cahier des charges, qui servira d'étalon pour le choix, le test et la recette de la solution retenue. Et en la matière, comme pour les produits financiers (cf supra), l'on n'a jamais vu un éditeur préconiser la solution informatique d'un concurrent, même meilleure. Un conseil indépendant n'a pas cette contrainte !

### Site internet du cabinet (suite)

Dans notre édition précédente, nous vous informions de la mise en ligne de notre site internet. Observant la soudaine progression d'une activité jusqu'alors insignifiante, notre premier hébergeur nous a aussitôt informé d'un projet de révision tarifaire qui nous a conduit à revoir notre stratégie et à recourir à des prestataires non spécialisés. Notre site a d'ores et déjà migré vers l'adresse suivante :

[www.gmronline.net](http://www.gmronline.net)

Ce site ayant été conçu et développé par nous-mêmes, nous restons à votre écoute pour toute suggestion, et vous proposons, le cas échéant, notre assistance pour développer votre propre site.

3 bis - 5, boulevard Gambetta  
73000 CHAMBERY  
tel 04 79 62 26 73  
fax 04 79 96 99 37

Immeuble La Vanoise  
Avenue du 8 mai 1945  
73600 MOUTIERS  
tel 04 79 24 50 84

55, boulevard Saint-Marcel  
75013 PARIS  
e-mail : [gmrpmr@aol.com](mailto:gmrpmr@aol.com)

Les Glaciers  
73150 VAL D'ISERE  
tel 04 79 06 09 85  
fax 04 79 06 15 93